

En préambule,

Déclaration unanime : les élus et organisations syndicales représentées au CSEC de ce jeudi ont fait une déclaration unanime sur la souffrance au travail à Pôle emploi (en PJ).

A cette déclaration, la DG a répondu être sensible à la souffrance au travail du personnel mais affirme qu'elle continuera à mettre en œuvre la mission de service public qui incombe à Pôle emploi.

Pour **FO**, la mise en œuvre de notre mission de service public ne doit en aucune façon se faire au détriment de la santé du personnel et ne justifie en rien de souffrir au travail.

Accord télétravail : suite à vos nombreuses alertes, **FO** est intervenue sur les modalités de mise en œuvre de l'accord télétravail au 1^{er} janvier 2022. De toute part, vous avez témoigné de la mise en place de règles pour le moins douteuses afin de gérer les demandes de télétravail : un agent en temps partiel à 80% n'a droit qu'à 1j ; on ne peut pas prendre 2j fixes ; refus systématique des 2j ou 3j possibles selon les cas ; injonction de refaire la demande sans procéder au refus dans SIRHUS, etc.

La DG répond qu'elle n'a pas signé l'accord dans cet esprit et qu'un rappel sera fait auprès des DR. De plus elle estime que *« c'est complètement ridicule de demander à un agent de refaire sa demande, ça n'a pas de sens et ça crée des tensions inutiles ! L'agent fait sa demande en fonction de ses souhaits et le manager accepte ou refuse »*

FO, signataire de l'accord télétravail, défendra avec fermeté une application conforme à l'esprit dans lequel il a été signé.

Sorties anticipées les veilles des 24 et 31 décembre 2021 à la Réunion : la DR de cet établissement, prenant quelques libertés avec l'accord OATT, sera rappelée à l'ordre pour appliquer le texte prévu et permettre au personnel de bénéficier de la sortie anticipée. Une vigilance à avoir dans tous les établissements.

FO ne permettra en aucune façon que les droits des agents prévus par accord soient bafoués au prétexte que Noël et le jour de l'An tombent un samedi.

Information sur l'évolution des charges et des ressources de la relation de service 2019-2022

Ce dossier est présenté uniquement au travers de données chiffrées, qui par ailleurs semblent ne pas tenir compte des DRDM !

Dans l'évaluation de la charge, la DG ne tient pas compte :

- de l'accumulation des plans,
- de la complexité de traitement de certains dossiers,
- des dossiers traités automatiquement qu'il faut reprendre,
- des arrêts maladie non remplacés,
- des contraintes sanitaires,
- etc.

Seuls les chiffres comptent ! Un comble pour un service public travaillant avec l'humain !

Pour **FO**, l'évaluation quantitative de l'activité ne doit pas être le seul élément à rentrer en ligne de compte pour déterminer les effectifs. La nature du travail demandé, sa complexité, sont des paramètres essentiels à retenir, mais aussi l'organisation mise en place pour l'effectuer et les conditions dans lesquels le travail est réalisé.

« Faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin » mais pas à n'importe quel prix pour le personnel de Pôle emploi !

Tenue des prochaines réunions du CSEC

Alors que vous continuez à travailler sur site, alors que vous continuez à organiser des réunions collectives, alors que vous continuez à aller en formation, la majorité des élus, sauf **FO**, ont préféré que les CSEC prévus fin décembre soient organisés en distanciel.

Prochaines réunions du CSEC :

- 20 décembre 2021 (extraordinaire)
- 22 décembre 2021

Mobilisez-vous avec nous, adhérez !

Contact : syndicat.cgt-fo@pole-emploi.fr

